

Premiers secours : michel Billout écrit au président du Conseil général

- Activité des sénateurs - Dans le département -



Date de mise en ligne : lundi 23 mars 2009

Sénateurs du groupe CRC-SPG

Monsieur le Président,

Je souhaite vous sensibiliser aux difficultés que rencontre l'association « unité de Développement des Premiers Secours de Seine-et-Marne », (UDPS77), association loi 1901 affiliée à l'association nationale des premiers secours, agréée de sécurité civile au journal officiel du 22/12/2006.

Cette association, composée de bénévoles, participe à l'animation de la vie associative locale en assurant la sécurité des évènements publics où la présence d'un Dispositif Prévisionnel de Secours est obligatoire pour la sécurité des Seine et Marnais. Elle exerce également des actions de formations (prévention et secours civiques, formation aux gestes et soins d'urgences, première intervention incendie....)

Pour effectuer ses missions, l'UDPS dispose d'un matériel de pointe très onéreux : un parc automobile composé de 4 véhicules dont 3 Véhicules de Premiers Secours à Personnes et un Poste de Commandement Mobile. L'association dispose en outre de 2 structures (Tentes), Poste Médical Avancé (PMA) pouvant accueillir 16 victimes.

En 2008, l'UDPS 77 a assuré la sécurité de 48 manifestations sur le département, prodigué 166 soins et effectué 19 évacuations vers les différents centres hospitaliers de notre secteur (Clinique de la Francilienne à Pontault-Combault, Hôpital de Lagny sur Marne, Hôpital Marc Jacquet à Melun, Hôpital de Fontainebleau, hôpitaux Parisiens). Cette association ne dispose actuellement d'aucune subvention et se retrouve en grande difficulté pour remplir ses missions et garder l'ensemble de son matériel de secours et médical aux normes afin de rester en mesure d'assurer ses missions dans le département.

Ces difficultés, si elles perduraient finiraient sans doute par mettre en péril cette association avec le risque de voir un certain nombre de manifestations de notre département annulées par manque de partenaires pour organiser le Dispositif Prévisionnel de Secours obligatoire.

Une aide du département pourrait-elle être examinée afin de contribuer à pérenniser la très utile activité de cette association ?

Je vous remercie de votre attention et je vous prie de croire, monsieur le Président, en ma très haute considération.